



**PRODUIT DE LA CHASSE
« ANNEE 2023 »**

Dans le cadre de la répartition du produit de la chasse de l'année 2023, les propriétaires fonciers peuvent consulter la liste en Mairie de BALGAU et sont invités à signaler tout changement affectant leur propriété (vente, achat de terrain, etc...)

La liste peut être consultée jusqu'au 18 octobre, aux heures d'ouverture de la Mairie.

Les modifications ne seront enregistrées que sur présentation de pièces justificatives.

Balgau, le 3/10/2023

Le Maire



Philippe JEANDEL